

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [katerine Vyboh](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b8f7ca24fa1256815a078120>

Date d'obtention : 2024-02-20 20:34:45

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 2 - Architecte

**Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?**

déclaration de l'élève, pas du parent  
rencontre élève  
protocole + grille  
rencontre autres élèves si tel est le cas  
appel police  
rencontre prévention sexto  
confiscation téléphone  
retrait photo

**Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?**

si c'est un parent, il faut le référer à la police  
ne peut pas répondre à la demande du policier, car pas mandaté  
importance de faire le protocole (grille)  
acte malveillant = police  
même si pas de partage ou pas nu, faire tout de même le protocole et la grille

**Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?**

Rencontrer la personne qui est soupçonné d'un acte malveillant